



**FORMULAIRE DROIT A L'IMAGE
UTILISATION DE PHOTOS DE VOTRE ENFANT**

Année scolaire 2024-2025

à retourner en mairie dûment complété

La commune de Puissalicon est amenée à utiliser des photos des enfants de l'école pour la réalisation de son calendrier annuel, de son bulletin municipal et éventuellement pour publier des articles sur son site internet et son groupe Facebook. Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Nous soussignés :

Responsables légaux de l'enfant :

nous autorisons

nous n'autorisons pas

(cocher la case souhaitée)

la commune de Puissalicon à utiliser, dans le cadre de la réalisation de son calendrier annuel, de son bulletin municipal et éventuellement pour publier des articles sur son site internet, des photos de notre enfant prises au cours des activités scolaires et périscolaires.

A, le

Signature des représentants légaux